



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné par les présentes, conformément aux dispositions du sous-paragraphe 1.0.1 du paragraphe 1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville de Saint-Constant a aliéné les biens ci-après mentionnés, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, comme suit :

- Vente d'une partie des lots 2 870 194, 3 137 539 et 3 137 537 du cadastre du Québec à 9409-9199 Québec Inc. (résolution numéro 638-12-19) pour un montant de 2 137 927 \$. La parcelle du lot 2 870 194 d'une superficie de 7018,4 mètres carrés a été vendue pour la somme de 1 600 000 \$, la parcelle du lot 3 137 537 d'une superficie de 364,7 mètres carrés a été vendue pour la somme de 54 964 \$ et la parcelle du lot 3 137 539 d'une superficie de 2134,6 mètres carrés a été vendue pour la somme de 482 963 \$.

DONNE à Saint-Constant, ce 15 janvier 2020.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA
Directrice des affaires juridiques